

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 10 décembre 2021  
Convocation du : 3 décembre 2021  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le dix décembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX  
Mme DE PARIS, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. LANDLER,  
M. PLOUY, Mme HALOS

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : M. DERONNE et M. QUESTE,  
M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, M. AIT EL HAJ et Mme PRINGUEZ,  
Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, M. PICKEU et M. VANNESTE,  
M. CATTOIRE et Mme CASIER, M. DEBUISSON et M. BRUNET, M. BAILLEUL et  
Mme NAEYE, Mme DELANNOY-CUISINIER et Mme DELESTREZ, M. DERUYTER  
et Mme BAURANCE, M. VANGAEVEREN et M. BAILLON, M. TISON ont délégué  
respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, Mme COBBAERT,  
Mme DE PARIS, Mme DUBREU, M. MARIE, Mme GUSTIN, M. MERTEN,  
M. MONPAYS, Mme LEROUX, M. PLOUY, M. LANDLER, Mme HALOS  
conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme DUBREU

DE21.144

**FINANCES**

**PLAN «1 MILLION D'ARBRES EN HAUTS DE FRANCE »  
DEMANDE DE SUBVENTION**

*Autorisation - Approbation*



Depuis plusieurs années, la Ville d'Armentières applique une politique de réaménagement de son patrimoine végétal et de son fleurissement.

Depuis 2011, elle a supprimé l'utilisation des produits phytosanitaires dans un souci de préservation des ressources, de la biodiversité et de protection de santé publique.

Elle a également adopté, la gestion différenciée des espaces verts. En effet, les décennies d'entretiens intensifs à l'aide de produits chimiques ont pollué notre environnement. La gestion différenciée consiste à laisser faire la nature partout où cela est possible. Semer des fleurs sauvages, planter des haies vivaces, laisser un tronc d'arbre mort... cela permet de favoriser la biodiversité.

La Ville est également récompensée de trois fleurs par le concours des villes et des villages fleuris. Avec cette récompense, elle confirme son attachement au cadre de vie, au bien-être de ses habitants et la qualité d'accueil de ses habitants.

La pollution atmosphérique, le réchauffement urbain et les épisodes de températures extrêmes en été et en hiver sont quelques uns des problèmes auxquels les villes sont confrontées aujourd'hui.

La création d'une couche de biodiversité urbaine est une solution à ces problèmes, car elle contribue de manière significative à l'amélioration des conditions environnementales dans les villes, et ce, de nombreuses manières : réduction de la température ambiante, contribution au respect environnemental, promotion du bien-être des habitants, protection de la bio-diversité...

Il est essentiel de connecter les enfants à la nature et de les sensibiliser à l'écologie dès leur plus jeune âge. En effet, la protection de l'environnement est devenu un sujet de préoccupation majeur dans notre société et les jeunes jouent un rôle capital dans l'évolution de notre société et particulièrement en matière d'environnement.

Partant de ces deux constats, la Ville propose la création d'un espace vert urbain, sur une parcelle de 700 m<sup>2</sup>, située place du 19 mars.

Au travers de ce projet, chaque enfant né à Armentières en 2020, deviendra le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. La Ville s'engage donc à planter sur le domaine public autant d'essences que de nouveaux nés (250), de même qu'à gérer cet espace durablement.

De son côté, la Région a lancé un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » afin de lutter contre les effets du changement climatique, de favoriser la biodiversité, de limiter les îlots de chaleur en situation urbaine, améliorer le cadre de vie... Elle propose un appel à projets permettant de soutenir les opérations de plantations sur le foncier public.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215900176-20211210-DE21144-DE

Dans ce cadre, la Ville peut recevoir une aide aux projets en investissement subventionnée à hauteur de 2500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région ainsi qu'à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette action par les différentes maîtrises d'ouvrage.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille